

Image not found or type unknown



Motif annulation de mariage

Par **Elodini**, le **26/12/2012** à **19:24**

Bonjour,

Je voudrais savoir si le fait d'être cousin par alliance c'est à dire que la tante de la femme est marié à l'oncle de l'homme, est un motif d'annulation de mariage pour cause de lien de parenté?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **27/12/2012** à **10:00**

bjr,

cousin par alliance, je ne connais pas.

dans votre cas et si j'ai bien compris les 2 époux ne sont pas parents mais alliés c'est à dire 2 familles déjà liées par un mariage existant.

donc ce n'est pas un motif d'annulation, en outre le mariage entre cousins autres que germains est possible, même plus proches avec une dispense.

cdt